

may be provided adequate returns to ensure sufficient production to meet Canada's domestic and export needs.—(*Notice of Motion No. 7*).

And debate continuing;

The hour for Private Members' Business expired.

ce que les agriculteurs retirent des profits raisonnables leur permettant d'assurer une production qui réponde aux besoins intérieurs et aux demandes d'exportation du Canada.—(*Avis de motion n° 7*).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

---

At 5.12 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

---

A 17 h. 12, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à quatorze heures, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.